

## Consentement éclairé avant la réalisation d'un maquillage permanent

**STUDIO TWOSTEP**, 4 cité chabert 26000 Valence, Siret 80987967900011

Melody DI CENTA détentrice du diplôme Hygiène et salubrité avec décalration d'activité n°8269 11457

Le présent document a pour objet de donner à la personne examinée toutes les informations pratiques utiles à sa prise de décision concernant l'acte envisagé exposé ci-dessous :

**Je soussigné(e) .....**

Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de tatouages par effraction cutanée, de maquillage permanent (disponible au Studio Twostep), atteste que :

1. J'ai été informé(e) de manière claire et détaillée:

- Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive
- Du caractère éventuellement douloureux des actes
- Des risques d'infections ou des risques allergiques notamment liés aux encres de tatouages.
- Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide.
- Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend de la qualité et du renouvellement cellulaire de ma peau, de son exposition au soleil, et de la fumée de cigarette si je suis fumeur(se).
- Du caractère nécessaire d'une retouche payante dans un délai de 12 à 24 mois en moyenne.

2. Je m'engage à remplir le questionnaire de non contre-indications (au verso), des maladies, traitements éventuels que j'ai à ce jour.  
3. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.

4. Je vous donne mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent. Nous validerons ensemble le dessin avant l'intervention. J'ai pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière esthétique. Une seconde visite 3 semaines à 1 mois après la prestation peut parfois être nécessaire afin d'optimiser le résultat. Pour une correction d'un ancien maquillage permanent non effectué au studio Twostep nous ne pouvons garantir le résultat définitif. Une seconde retouche payante peut alors être obligatoire (120€).

5. Les emballages des aiguilles et des pigments utilisés pour mon intervention seront ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile. Le Studio Twostep, 4 Cité Chabert à Valence dispose d'une pièce uniquement dédiée au maquillage permanent répondant aux normes d'hygiènes strictes. Certains produits sont ensuite collectés par les services d'hygiène. (DASRI). Nous utilisons un matériel high tech dernière génération avec des pigments hybrides organiques et minéraux, naturels et vegan, non testés sur les animaux et aux normes européennes actuelles (REACH 2022). Mélody Di Centa a été formée par la prestigieuse école internationale de Paris Maud Maquillage Permanent ainsi que d'autres formations à l'international et dispose du diplôme Hygiène et salubrité (certificats de formation disponibles à l'accueil).

6. J'autorise la société STUDIO TWOSTEP, qui a son siège au 4 Cité Chabert à Valence, répertoriée sous le n°809 879 679 au R.C.S. Romans, avec comme représentante Mélody Di Centa et l'ensemble de son équipe à :

-disposer pleinement et irrévocablement des images fixes (photos) ou en mouvement (vidéos) me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies. Ces images, vidéo et éléments sonores peuvent être destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, sur internet et sur tous les supports de communication et marketing associés (facebook, instagram, site internet, écran tv, flyer, vitrine, affiche, revue de presse...). Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

7. Par la présente, je décharge de toute responsabilité ma technicienne ainsi que la société pour laquelle elle travaille (incluant sociétés ou compagnies affiliés) de toute réclamations ou procédures judiciaires.

### CONTRE-INDICATIONS

- **Grossesse (Principe de précaution)**
- **Cancer et/ou sous traitement chimiothérapie**
- **Maladie auto-immune ( VIH , sclérose en plaques ...), diabète**
- **Maladie dermatologique active (psoriasis, eczéma...) sous traitement Roacutane**
- **Pathologies ou prise de médicaments entraînant un trouble de la cicatrisation, aspirine, Anti-inflammatoires.**
- **Naevus (grain de beauté) ou lésions suspecte sur la zone traitée**
- **Anticoagulants/anti-agrégants (contre-indication relative)**
- **Peaux fragilisées, lésées, infectées, herpès**
- **Fumeurs**
- **Allergies aux métaux (chrome, cuivre...)**
- **Sous traitement à la vitamine A acide, aux acides de fruits AHA**
- **Décoloration et teinture récente de la zone à pigmenter ou une pose de faux cils. Conjontivite (pour la prestation Eye-liner)**

Date:

Nom et signature, lu et approuvé

**STUDIO TWOSTEP**

Melody DI CENTA



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. RESERVATION:

- Pour réserver mon rendez vous de maquillage permanent, je reconnais avoir réglé un acompte d'un montant défini par le Studio Twostep.
- Paiement à effectuer en Carte bleue et en espèces uniquement.
- Pour des raisons d'hygiène stricte et de sécurité liés à notre activité, nous vous demandons de ne pas venir accompagné(e).

### 2. ACOMPTE:

- L'acompte, quelque soit son montant, n'est en aucun cas remboursable. Il est encaissé le jour de la prise de rendez vous.
- L'acompte n'est pas transférable en bon d'achat ou en bon cadeau pour réaliser une autre prestation ou pour l'achat de produits.

### 3. RETRACTATION - ANNULATION RDV :

- La signature du présent contrat au sein du Studio Twostep vous engage à réaliser la prestation et vous ne disposez d'aucune faculté de rétractation.
- En cas d'annulation, l'acompte versé quelque soit son montant reste acquis. La totalité de la prestation peut être demandée.

### 4. REPORT RDV:

- Le rendez vous peut être déplacé au maximum 72h avant la date et l'heure de l'intervention et une seule fois dans la limite de 6 mois à compter de la date et de l'heure du rendez vous initialement prévu. Un deuxième report est facturé 50€.
- Toute modification du rendez passé le délai de 72h avant la date et l'heure de l'intervention implique l'encaissement de l'acompte.
- L'unique moyen permettant de procéder à un report de rendez-vous dans le respect du préavis de 72h est l'envoi d'un email à l'adresse de notre établissement via notre site internet [www.studiotwostep.com](http://www.studiotwostep.com).
- Aucun appel téléphonique ou de message via un réseau social ne seront considérés comme des éléments de preuve, permettant d'apprécier le délai légal et le respect du préavis de 72h.

### 5. PAIEMENT:

- Vous vous engagez à régler le solde de la prestation le jour du rendez vous en carte bleue ou espèces uniquement.
- Le studio Twostep se réserve le droit de vous demander la totalité du règlement le jour du rendez vous avant l'intervention.

### 6. PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS:

- Pour les paiements jusqu'à 4 fois, vous vous engagez à rembourser la somme totale de la prestation et à régler les frais supplémentaires.
- La solution de paiement en plusieurs fois proposée en ligne ou en boutique est un micro crédit que vous consentez avec une société partenaire. Votre compte sera débité mensuellement d'un montant prédéfini.
- Aucune rétractation ou annulation n'est possible après cet engagement de crédit.

### 6. RENDEZ VOUS DE CONTROLE:

- Une rendez vous de contrôle est prévu 1 mois maximum après l'intervention (offerte dans le prix de départ). Ce rendez vous doit être fixé en même temps que le premier rendez vous afin de vous garantir la disponibilité. Contactez notre établissement pour bien vous assurer de cette réservation. Il vous sera ensuite impossible de réclamer ce rendez vous passé le délai de 4 semaines. Vous devrez procéder à la réservation d'un rendez vous payant en fonction de notre programme fidélité.
- Tout report ou annulation du rdv de contrôle non signalé 72h avant la date et l'heure de votre intervention sera facturé 90€.
- Pour toute demande de modification de couleur, de méthode, d'effet ou d'épaisseur au moment du rendez vous de contrôle offert, des frais supplémentaires vous seront facturés. (de 50€ à 100€ minimum)
- Dans le cas d'une seconde retouche (3 ème rendez vous) celle ci sera facturée au tarif fidélité 3-6mois de la prestation concernée. (hors modification)
- Le spécialiste se réserve le droit de refuser une retouche sur ce rendez vous de contrôle.

### 7. CORRECTION: Prestation qui a été réalisé dans un autre centre esthétique que le Studio Twostep:

- Vous avez été informé clairement qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, que le résultat définitif n'est pas garanti ayant un ancien maquillage permanent non réalisé au Studio Twostep. Cette correction peut nécessiter une seconde retouche payante qui sera facturée au tarif fidélité 3/6mois de la prestation concernée. (hors modification).

### 8. CONSENTEMENT:

- Après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement (informations au recto/verso) à la réalisation d'un maquillage permanent sur la zone choisie.( signature avec mention lu et approuvé).
- Je reconnais avoir au moins 18 ans le jour de l'intervention, ne pas être enceinte et ne pas avoir de contre indications médicales pour réaliser l'intervention.

**Date:** \_\_\_\_\_ **Nom et signature, lu et approuvé**

**STUDIO TWOSTEP**  
Melody DI CENTA

